

APVF
Société Anonyme au capital de 300.000 euros
Siège Social 34 rue Fays – VINCENNES (94300)
RCS CRETEIL 334 457 710

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2009

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Le 11 mai 2009,

A 16 heures,

Les actionnaires de la société « APVF », Société Anonyme au capital de 300.000 euros, divisé en 20.000 actions de 20 euros chacune, dont le siège est à VINCENNES (94300) – 34 rue Fays, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à PARIS (75001) – 3 rue Turbigo, sur convocation faite par le Conseil d'Administration et adressée à chaque actionnaire conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anton GSCHWENTNER.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20.000 actions sur les 20.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Démission des Administrateurs ,
- Nomination de nouveaux Administrateurs ,
- Questions diverses ,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale prend acte de la démission de leurs mandats d'Administrateurs de la Société à compter de ce jour de

- Madame Véronique PAULI,
- Madame Sophie COUTY,
- Madame Catherine SPECHT, née PAULI.

Et décide de nommer en remplacement de ceux-ci, pour la durée restant à courir de leurs mandats

- Monsieur Anton GSCHWENTNER, demeurant à Vogelsang 208, 6135 STANS – AUTRICHE,
- Monsieur Helmut GSCHWENTNER, demeurant à Am-Rain 370 – 6135 STANS, AUTRICHE,
- Madame Simone WECHSELBERGER, demeurant à PARIS (75014) – 3 rue des Camelias.

Messieurs Anton GSCHWENTNER et Helmut GSCHWENTNER et Madame Simone WECHSELBERGER déclarent accepter chacun les fonctions qui viennent de leur être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire